



Commune de Tressange

Département de la Moselle | Arrondissement de Thionville-Ouest

Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 17

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 19 décembre 2024 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints,
Claire DANDA, Michel D'AMORE, Joëlle FRIEDRICH, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Laurent SACCHET, Rémi SCHAEDGEN, Virginie TOTH, Pierre WAGNER, Jean-Paul WEBER, conseillers municipaux

Membres absents excusés : Aurélie GUILHEM, Sandrine HELES, conseillères municipales

Procuration : /

Convocation du 14/12/2024 – Affichée le 14/12/2024

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Plan Communal de Sauvegarde – Document d'information communal sur les risques (DICRIM),
2. Attribution de subventions,
3. Fixation des loyers et charges 2025, (logements communaux et ANGDM),
4. Tarif des locations 2025 (salle des fêtes),
5. Contrats d'entretien chaudières et chaufferie – Espaces verts – Déneigement – Année 2025,
6. Convention Association Habitat Jeunes des Trois Frontières – Année 2025
7. Modification de nom et numérotation de voirie,
8. Opérations comptables,
9. Ouverture à toutes propositions.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26/09/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024.

1. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEUR (DICRIM)

Pierre WAGNER présente le dossier. Deux plans ont été remis à jour avec l'aide de l'association Entreprises Collectivités Territoriales Insertion (bénévolat sénior de compétences). Le Conseil Municipal valide les deux documents (Plan communal de sauvegarde + DICRIM) – voir Annexe 1

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 500 € à l'Association des Anciens Mineurs de l'ARBED d'AUDUN LE TICHE et environ au titre du remboursement des frais engagés pour la fête de Ste Barbe,
- 345 € au Pétanque Club de BURE au titre du remboursement d'achat de matériel pris en charge par la Commune.

3. FIXATION DES LOYERS ET CHARGES 2025 (LOGEMENTS COMMUNAUX ET ANGDM)

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 2.47 % (indice INSEE 3^{ème} trimestre 2024) sur les loyers des logements et bâtiments communaux pour l'année 2025 et fixe le montant du coût des charges à facturer aux occupants des logements communaux dont celles-ci ne sont pas comprises dans le loyer mensuel

Logements ANGDM : le Conseil Municipal fixe le montant de la taxe d'ordure ménagère ainsi que des entretiens de chaudières, pour les années 2024 et 2025.

4. TARIFS DES LOCATIONS 2025 (SALLE DES FETES)

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la Salle des Fêtes pour l'année 2025, qui seront majorés dans les mêmes conditions.

| UTILISATION | Location ETE 01/05 au 30/09 | Location HIVER 01/10 au 30/04 |
|---|--|--|
| <i>Vin d'honneur (Hall)</i> | 254 € | 318 € |
| <i>Vin d'honneur (Grande Salle)</i> | 424 € | 530 € |
| <i>Repas familial (Grande Salle)</i> | 636€ | 795€ |
| <i>Repas familial (Petite Salle + Hall)</i> | 392 € | 478 € |
| <i>Evènements particuliers (obsèques)</i> | 106 € | |
| <i>Manifest. Culturelles (Assoc. Locales)</i> | 265 € 530 € la deuxième | |

5. CONTRATS D'ENTRETIEN CHAUDIERES ET CHAUFFERIE – ESPACES VERTS – DENEIGEMENT – ECLAIRAGE PUBLIC – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal décide de renouveler les différents contrats d'entretien des espaces, bâtiment et équipement communaux et éclairage public, au titre de l'année 2025.

- * Aménagement – Entretien – Espaces verts : Créapaysage à ESCHERANGE
- * Dénéigement – Salage : Créapaysage à ESCHERANGE
- * Chaudières et Chauffe-eau : CSV à UCKANGE
- * Eclairage Public : ELRES RESEAU à HAUCONCOURT

6. CONVENTION ASSOCIATION HABITAT JEUNES DES TROIS FRONTIERES – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer la convention avec l'Association Habitat Jeunes des Trois Frontières concernant les tarifs des repas : aucune augmentation de tarif pour 2025 (5.13 € le repas).

7. MODIFICATION DE NOM ET NUMEROTATION DE VOIRIE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification de la numérotation de voirie d'une habitation sise 1 rue Bir Hakeim. La nouvelle adresse sera 2 rue Paul GAUGUIN.

8. OPERATIONS COMPTABLES

Le Conseil Municipal est informé par le Maire des opérations comptables qu'il a régularisées sur le Budget au cours de l'Exercice 2024 : virement d'un montant de 3 200 € (en crédit du compte D623 au profit du compte R7392221).

Le résultat de l'opération « Bol de coquillettes », réalisé par l'Accueil Périscolaire a généré le bénéfice de 464.17 €. Le Conseil Municipal décidé de reverser cette somme à l'Association « La Pédiatrie Enchantée », qui a pour mission de favoriser l'accès à l'art et la lecture pour les enfants et adolescents hospitalisés en Lorraine et accueillis au Centre Département de l'Enfance de de Moselle.

9. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Fin de l'exercice du Dr CRESTANI au Dispensaire de BURE le 31/12/2024 :

Lecture d'un courrier adressé aux patients du régime minier. Le Conseil Municipal n'ayant reçu aucune information, s'élève contre cette mesure arbitraire qui prive les bénéficiaires du régime minier de leur médecin traitant, exerçant au dispensaire de BURE. Il demande à FILIERIS de revoir sa position.

- Courrier du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Moselle : concernant les effectifs scolaires 2024 et prévisionnels 2025. (Voir annexe 2 pour ce qui concerne la Commune de TRESSANGE).

- Courrier de l'APEI : résultat pour la Moselle de la collecte des brioches : 69 683.45 € dont 3 372.63 € au titre de la participation de la Commune de TRESSANGE affecté à la rénovation de la MAS les Marronniers de GUENANGE.

- SISCODIPE : rapport d'activités 2023 : bilan financier, consultable en Mairie ;

- BILAN de l'Eau en Moselle, consultable en Mairie ;

- Modification ligne de bus 551 (Thionville Foetz) : qui dessert LUDELANGE depuis le 15/12/2024. Celle-ci n'est pas prévue pour des trajets franco-français. Par ailleurs, une demande a été formulée par la Commune au Ministère des Transports Luxembourgeois en vue d'obtenir une prolongation des lignes 508 et 601, d'OTTANGE à BURE.

- Collecte des sapins : La collecte à domicile est supprimée par le Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ». Points de collectes maintenus pour la Commune : cours de la mairie et parking de la salle des fêtes de BURE : du 04/01/2025 au 13/01/2025, par apport volontaire.

- Présentation du logo de la nouvelle Communauté d'Agglomération.

- Association des Dames de Cœurs : un professeur de Qi-Gong se propose d'effectuer des séances – Accord pour utiliser la salle du foyer socio culturel les jeudis de 14h à 16h.

Séance levée à 19h35

Prochaine séance du Conseil Municipal programmée fin janvier 2025 à 18h30

TRESSANGE, le 20 décembre 2024

Le Maire,



Denis SCHITZ





PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Ces dernières années la multiplication d'évènements naturels ou technologiques témoigne du fait que les communes sont de plus en plus susceptibles de voir leurs habitants confrontés à des situations pouvant les menacer directement. Elles doivent donc renforcer leur résilience pour mieux anticiper, agir, puis rebondir.

Pour remédier à cette situation un plan communal (obligatoire et introduit par la loi du 13/08/2004) est établi sous l'égide du maire par arrêté. Le Maire assure la fonction de directeur des opérations de secours sur le ban communal. Le précédent PCS pour notre commune datait de 2007.

La réalisation de la trame du plan a été confiée à ETCI (association d'utilité publique) qui nous a aidé dans sa conception et a validé notre PCS.

Ce document identifie les risques et enjeu sur la commune (alertes météo, inondation, mouvement de terrain, risque sismique, risque pollution, risque minier, pandémie, ...), recense les personnes vulnérables et les différents bâtiments communaux, organise l'information d'un évènement émanant, répartit les équipes terrains ainsi que les moyens matériels pouvant être mis à disposition (communal ou des particuliers), ainsi que l'inventaire en moyens d'hébergement.

Il doit faire l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Le plan communal de sauvegarde peut être consultable en Mairie.

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - DICRIM

Le document d'information communal sur les risques majeurs reprend les informations transmises par le préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

La réalisation de la trame du plan a été confiée à ETCI (association d'utilité publique) qui nous a aidé dans sa conception et a validé notre DICRIM

Pour notre commune, les pouvoirs publics ont recensé les risques majeurs suivants : inondation, mouvements de terrain, risque lié au retrait gonflement des argiles, risque lié aux transports de matières premières dangereuses par voie routière, risque nucléaire, risque pollution des sols, risque radon et sismique, risque minier, risque incendie et feu de forêt.

LE DICRIM est consultable en Mairie et sur le site internet de la Commune

En conclusion

Le PCS, qui est à l'usage du maire et de son équipe municipale, doit être complété d'un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs). Le DICRIM est un support d'information à l'usage des habitants.